

Trail Gapen'cimes

2017

RÈGLEMENT DU 10^{ème} TRAIL GAPEN'CIMES. EDITION 2017

Art 1 : ORGANISATEUR

L'Office Municipal des Sports de GAP, le club Gap Hautes-Alpes Athlétisme et avec le soutien du 4^{ème} Régiment de chasseurs et de la ville de GAP organisent le samedi 30 septembre et le dimanche 1 octobre 2017 le **10^{ème} Trail GAPEN'CIMES**.

Art 2 : CONDITIONS D'ADMISSION

Les catégories :

- Pour le trail "féminin" : ouvert aux femmes, licenciée ou non, nées en **2002** et avant (à partir de catégorie minime FFA)
- Pour le trail "Saint Mens" : ouvert à tous hommes et femmes, licenciés ou non, nés en **2001** et avant (à partir de catégorie cadet FFA)
- Pour le trail "des crêtes" : ouvert à tous hommes et femmes, licenciés ou non, nés en **1999** et avant (à partir de catégorie junior FFA)
- Pour le trail "Edelweiss" : ouvert à tous hommes et femmes, licenciés ou non, nés en **1997** et avant (à partir de catégorie espoir FFA)
- Pour le trail en Relais "Edelweiss" : ouvert à tous hommes et femmes, licenciés ou non, nés en **1999** et avant (à partir de catégorie junior FFA). Les équipes pourront être masculines, féminines et mixtes.

Conformément à la loi du 23 mars 1999, les inscriptions ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées d'une photocopie de licence sportive en cours de validité à la date de l'épreuve FFA, FSCF, FSGT, UFOLEP faisant apparaître de façon précise la mention " Athlétisme " ou FF Triathlon compétition en cours de validité à la date de l'épreuve et pour les non licenciés un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an ou sa photocopie.

Pour les inscriptions sur place, présentation d'une licence sportive FFA, FSCF, FSGT, UFOLEP, FF Triathlon compétition ou d'un certificat médical attestant de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an ou sa photocopie (Articles L.231-2 et L.231-3 du code des sports) devra être fourni et ce dernier sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

En l'absence d'un de ces documents aucune inscription ne sera possible.

Le « trail au féminin » est une épreuve découverte sans classement. Par conséquent, il n'est pas soumis à la présentation d'une licence ou d'un certificat médical.

Art 3 : INSCRIPTIONS

NB : pour les inscriptions en ligne, la licence (ou le certificat médical) est téléchargeable.

- Par internet sur le site www.gapencimes.fr clôture des inscriptions en ligne le **mercredi 27 septembre 2017**
- Par voie postale : les courriers devront parvenir à la direction des Sports impérativement le **27 septembre**.

Les inscriptions par voie postale devront parvenir à l'adresse indiquée ci-dessous:

Mairie de Gap, Direction des sports

3 rue Colonel Roux, BP92, 05007 Gap CEDEX

- ***En fonction des dossards restant disponibles, possibilité de s'inscrire sur place le jour de l'épreuve jusqu'à une heure avant la course.***

Limitation des dossards :

- Trail « au féminin » : 750 dossards
- Trail de Saint-Mens : 750 dossards
- Trail des Crêtes : 750 dossards
- Trail Edelweiss : 750 dossards
- Trail Relais Edelweiss (à 3) : 150 équipes

Droits d'inscription :

***Les inscriptions par chèque devront être libellées à l'ordre de :
Office municipal des sports***

Samedi 30 septembre 2017 :

Droits d'inscription Mini Trail Enfant : Inscription gratuite sur place.

Droits d'inscription « Trail au féminin » : 8€ ou 10 euros sur place le jour de la course.

L'inscription comprend la participation à l'épreuve, le tee-shirt et le ravitaillement.

Droits d'inscription Trail de Saint Mens :

Avant le 30 juin 2017 minuit : 10€

Du 1er juillet au 31 août 2017 minuit : 12 €

Du 1 septembre 2017 au 17 septembre : 15€

Du 18 septembre au jour de la course : 17€

L'inscription comprend la participation à l'épreuve, le tee-shirt et le ravitaillement.

Dimanche 1 octobre 2017 :

Droits d'inscription Trail Edelweiss :

Avant le 30 juin 2017 minuit : 35€

Du 1er juillet au 31 août 2017 minuit : 40€

Du 1 septembre 2017 au 17 septembre : 45€

Du 18 septembre au jour de la course : 50€

L'inscription comprend la participation à l'épreuve, le dossard, le tee-shirt, le buffet terroir, et le lot finisher

Droits d'inscription **Trail Edelweiss RELAIS à trois** :

Tarif par équipe forfait

Avant le 30 juin 2017 minuit : 60 €
Du 1er juillet au 31 août 2017 minuit : 66 €
Du 1 septembre 2017 au 17 septembre : 72€
Du 18 septembre au jour de la course : 81€

Tarif transport * par équipe

Transport pour l'équipe : 6 €

* Le transport comprend : transport du deuxième relayeur au point de relais de Rabou et retour du premier relayeur sur le site Arrivée + transport du troisième relayeur au point de relais du Col de Gleize et retour du deuxième relayeur sur le site Arrivée.

L'inscription comprend la participation à l'épreuve, le tee-shirt pour chaque relayeur, le ravitaillement et le repas d'arrivée pour chaque relayeur.

Droits d'inscription **Trail Crêtes** :

Avant le 30 juin 2017 minuit : 25€
Du 1er juillet au 31 août 2017 minuit : 30€
Du 1 septembre 2017 au 17 septembre : 35€
Du 18 septembre au jour de la course : 40€

L'inscription comprend la participation à l'épreuve, le dossard, le t-shirt, le buffet terroir.

- Inscriptions groupée par club ou team : A partir de 10 coureurs une réduction de 10% sur les inscriptions sera appliquée.

Art 4 : LES PARCOURS

Le Gapen'Cimes comprend quatre parcours :

Samedi 30 septembre 2017:

PARCOURS E Mini Trail Enfant

Dans le parc de la pépinière une boucle de 800m à effectuer une (-8 ans), deux(8-12 ans) ou trois fois (+12 ans).

Inscription gratuite sur place : Théâtre de verdure Parc de la Pépinière. Récompenses pour tous les participant(e)s.

PARCOURS D TRAIL « au féminin » en partenariat avec l'association ADOC 05:

Ouvert à toutes, coureuses et marcheuses .Au départ de Gap direction Molines-colline de Saint-Mens et arrivée dans le parc de la pépinière : soit 6km et 250m de dénivelé positif.

Départ : 14h Théâtre de verdure Parc de la Pépinière

Arrivée à partir de 14h30 Théâtre de verdure Parc de la Pépinière

PARCOURS C TRAIL Saint Mens:

Au départ de Gap direction Molines-colline de Saint-Mens-Tréchatel-Bellevue-Les Emeyères-Lareton-Molines et arrivée dans le Parc de la Pépinière : soit 14 km et 650 m de dénivelé positif.

Départ : 15h30 Parc de la Pépinière

Arrivée à partir de 16h30 Parc de la pépinière

Dimanche 1 octobre 2017 :

PARCOURS B TRAIL des Crêtes

27 km et 1500 m de dénivelé positif

Au départ du Domaine de Charance-Crêtes de Charance-Col de Gleize et retour vers Gap.

Départ : 09h00 Domaine de Charance

Arrivée à partir de 11h00 Parc de la Pépinière.

PARCOURS A TRAIL Edelweiss

55 km et 3000m de dénivelé positif.

Au départ de la station de Superdévoluy-Col de Rabou-Rabou-Crêtes de Charance-Col de Gleize-Pic de Gleize et retour vers Gap.

Départ : 6h30 Superdévoluy.

Arrivée à partir de 12h00 Parc de la Pépinière .

PARCOURS A bis TRAIL Edelweiss Relais à Trois

Le relais Gapen'Cimes se déroulera sur le même parcours que le 55 km Trail Gapen'Cimes Edelweiss.

Le premier passage de témoin aura lieu à Rabou , le deuxième passage de témoin se situera au Col de Gleize, soit :

- 1er parcours : Départ/Rabou : 23 kms +- 1039mD+
- 2ème parcours : Rabou/Col de Gleize : 13 kms +-1155D+
- 3ème parcours :Col de Gleize/Pic de Gleize/ Arrivée : 19 kms +-620D+

Art 5 : REMISE DES DOSSARDS

Retrait des dossards :

Samedi 30 septembre de 10h00 à 19h30 : Parc de la pépinière .

Pour les courses du samedi : jusqu'à une demi-heure avant le départ de la course.

Dimanche 1 octobre : Parc de la pépinière

4h30 à 5h00: Gapen'Cimes Trail Edelweiss.

6h00 à 8h00: Gapen'Cimes Trail des Crêtes.

Art 6: NAVETTES

Navettes gratuites au départ du Parc de la Pépinière (à proximité du stade de glace Alp'Aréna) pour relier les sites de départ Trail Edelweiss et Trail des Crêtes.

Départ des navettes:

- **Trail Edelweiss : 5h00**
- **Trail des Crêtes : 7h30**

Art 7 : ASSISTANCE

Pour les abandons et les coureurs qui seront passés hors délai aux CP de Rabou et du Col de Gleize, des navettes seront à votre disposition pour vous rapatrier.

En cas d'abandon obligation de le signaler à l'organisation.

Des postes de ravitaillement, contrôle et sécurité seront installés le long du parcours, voir leur implantation sur les tracés des différents parcours

Art 8 : BARRIÈRES HORAIRES

Trail Gapen'Cimes Edelweiss :

10h30 : km 23: Ravitaillement village de Rabou

13h00 : km 36: Ravitaillement Col de Gleize (1er passage)

16h00 : km 45: Ravitaillement Col de Gleize (2ème passage)

Tout concurrent n'ayant pas pointé à ces barrières horaires sera arrêté et rapatrié à l'arrivée en véhicule.

Art 9 : SÉCURITÉ

Il est interdit de suivre les coureurs avec un véhicule motorisé ou non. Parcours balisé et fléchage au sol, chaussures à pointes interdites. Postes de secours : Trois ou quatre postes de secours sur le parcours.

La sécurité médicale est assurée par deux médecins urgentistes, des effectifs du SDIS 05, des secouristes de la croix rouge et des secouristes de la ville de GAP.

Art 10 : ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Équipements obligatoires pour le Trail Gapen'Cimes Edelweiss :
Des contrôles inopinés seront effectués sur le parcours.

- Couverture de survie
- Réserve alimentaire (au minimum 2 barres énergétiques ou équivalent)
- Réserve d'eau d'au moins 1 litre
- Coupe vent
- Sifflet
- Téléphone portable.

Art 10 bis : Équipements recommandés

Équipements recommandés pour le Gapen'Cimes Trail des Crêtes et le relais Edelweiss

- Réserve d'eau d'au moins 1 litre
- Coupe vent
- Sifflet
- Téléphone portable.

L'utilisation des bâtons est autorisée sur l'ensemble des épreuves Gapen'Cimes à partir des kms :

- km 3 pour le Trail Edelweiss
- km 5 pour le Trail des Crêtes
- km 2 pour le Trail de Saint Mens
- km 2 pour le Trail «Au Féminin»

Attention : L'assistance des coureurs est autorisée uniquement dans les zones identifiées prévues à cet effet à la sortie des ravitaillements.

Art 11 : METEO/MODIFICATION DU PARCOURS

En présence de conditions météorologiques ou nivologiques défavorables ou autres, l'organisation se réserve le droit de modifier l'épreuve et ce même en cours d'épreuve, les frais d'engagements restant acquis à l'organisation.

Art 12 : CESSION DE DROIT À L'IMAGE POUR LA COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

Du fait de son engagement, le concurrent autorise expressément l'organisation du Trail Gapen'Cimes à utiliser, divulguer, publier, diffuser ou exploiter les prises de vue réalisées lors de l'événement.

Art 13 : RÉCOMPENSES

Courses du 10^{ème} Gapen'Cimes

Trail Edelweiss 55km

Récompenses aux vainqueurs

3 premiers scratch hommes et 3 premières scratch femmes

3 premiers de chaque catégorie Espoirs Seniors, V1, V2, V3, V4 Hommes et Femmes. (Sans cumul) .

Trail Edelweiss relais à trois

- Première équipe Femme
- Première équipe Homme
- Première équipe mixte

Trail des Crêtes 27km

Récompenses aux vainqueurs

3 premiers scratch hommes et 3 scratch premières femmes

3 premiers de chaque catégorie Juniors, Espoirs, Seniors, V1, V2, V3, V4 Hommes et Femmes. (Sans cumul) .

Trail de Saint Mens 14km

Trophées aux vainqueurs :

3 premiers scratch hommes et 3 scratch premières femmes

3 premiers de chaque catégorie Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, V1, V2, V3, V4 Hommes et Femmes. (Sans cumul)

Pour toutes les courses :

Tirage au sort de nombreux lots.

Art 14 : MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

Absence de dossard – Falsification de dossard – retard au départ de la compétition – Absence de l'équipement obligatoire – Non pointage aux postes de contrôles – Dépassement des temps maximum autorisés aux postes de contrôle – Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritrus) – Refus de se faire examiner par un médecin – Ravitaillement en dehors des zones prévues.

*Vous allez parcourir des milieux naturels magnifiques et préservés mais aussi très fragiles, nous vous demandons de ne pas couper les sentiers, de ne pas jeter de détritrus **sous peine de disqualification.***

Art 15 : CONDITIONS GÉNÉRALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et à se conformer aux préconisations de sécurité et à toutes consignes données par la direction de course.

Art 16 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès d'AXA. Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordés par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art 17 : ANNULATION

1. **Pour l'organisateur** : Aucun remboursement ne sera effectué, seul un avoir pour la prochaine édition Gapen'Cimes sera proposé par l'organisation.
2. **Pour le compétiteur** : Aucun remboursement ne sera effectué, seul un report de votre inscription pour la prochaine édition Gapen'Cimes sera proposé par l'organisation, et **sur présentation d'un certificat médical à produire jusqu'au 10 octobre 2017.**

Art 18 : ABANDON

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

Une navette sera mise à votre disposition pour la récupération et le rapatriement des abandons.

Art 19 : SOLIDARITÉ et NON-ASSISTANCE À PERSONNE EN PÉRIL

Les concurrents se doivent assistance et entraide. **Code Pénal article 223-6**

